

LES METIERS DE LA PROVINCE

CHEF DE DIVISION DES SERVICES DU CONSEIL ET DU COLLEGE



“ Nous avons des contacts privilégiés avec nos conseillers provinciaux qui apprécient le soutien constant que nous leur apportons dans l'exercice de leur mandat.

Comptable de formation et diplômé en sciences administratives, Patrick Roufosse travaille à la Province de Liège depuis 1992 et a intégré les services attachés aux autorités provinciales en 2012. Il assure avec ses collègues du service du Conseil provincial et du Collège provincial les tâches de support administratif des travaux de ces deux organes politiques provinciaux.

Le service du Conseil, qui vient ainsi en appui aux travaux des 56 conseillers provinciaux, remplit de nombreuses missions aussi importantes que variées. Parmi celles-ci figurent la préparation des ordres du jour et des réunions du Conseil provincial qui se réunit au minimum 10 fois par an pour délibérer, par exemple, à propos de l'octroi de subventions à des associations ou du mode de passation des marchés publics. Les sessions les plus importantes concernent le budget provincial et les rapports d'activités des services provinciaux. A l'issue des réunions, nous rédigeons les procès-verbaux de la séance. Nous nous chargeons également de transmettre à la Région wallonne des documents tels que les comptes, les budgets, les modifications budgétaires, qui doivent être soumis à sa tutelle.

Nous assistons bien sûr aussi la Direction générale provinciale dans la bonne exécution de ses obligations d'archivage et de publicité. Ainsi, nous mettons en forme, scannons et déposons ensuite sur le site d'archivage des résolutions et sur le site Internet les décisions adoptées par le Conseil provincial afin d'assurer leur publicité à court ou long terme. Nous assurons aussi une publicité active des documents qui doivent être rendus publics comme, par exemple, les ordres du jour, les procès-verbaux et les comptes-rendus des séances du Conseil. Il en va de même pour les résolutions qu'adopte le Conseil provincial ainsi que pour les questions écrites que les membres de ce dernier adressent au Collège provincial pour être informés de la gestion de l'administration provinciale.

En dehors du suivi des séances du Conseil, notre service apporte un soutien administratif et logistique aux mandataires provinciaux, par le biais d'une assistance à la réalisation, dans les délais légaux, de tâches et devoirs auxquels ils sont soumis. Nous leur fournissons ainsi notamment toute explication utile à propos des congés politiques auxquels ils peuvent prétendre en

raison de l'exercice de leur fonction, nous préparons les tableaux relatifs à la répartition des mandats, dont les conseillers peuvent devenir titulaires au sein d'associations diverses avec lesquelles la Province est liée et nous organisons une journée d'étude annuelle lors de laquelle les conseillers provinciaux visitent des sites provinciaux afin de pouvoir apprécier sur le terrain, la qualité des activités menées par un ou plusieurs services provinciaux.

Enfin, nous jouons également un rôle, et non des moindres, en tant qu'opérateur électoral puisque nous participons à la préparation des élections locales tous les six ans. Nous sommes alors amenés à collaborer avec les communes, notamment dans le cadre de l'application des règles relatives au soutien financier en matière de frais électoraux et d'assurances diverses. Nous assurons également la gestion logistique du matériel qui équipe les bureaux de dépouillement provinciaux.

Après les prochaines élections du 13 octobre 2024, nous collecterons les informations utiles à permettre au Conseil provincial de vérifier les conditions d'éligibilité des 56 conseillers nouvellement élus et les éventuelles incompatibilités qui affecteraient un ou plusieurs d'entre eux et qui les priveraient alors du droit d'exercer le mandat conféré par leur élection. Le but du travail préparatoire est de faire en sorte que dès le 6 décembre 2024, date imposée par la Loi, il puisse être procédé à l'installation du nouveau Conseil provincial dont les nouveaux membres prêteront serment. C'est ensuite seulement que pourra être adopté, le cas échéant, par les nouveaux conseillers, un pacte de majorité qui désignera les membres du nouveau Collège provincial et le constituera.

Nous avons des contacts privilégiés avec nos conseillers provinciaux qui apprécient le soutien constant que nous leur apportons dans l'exercice de leur mandat. De notre côté, nous nous réjouissons d'exercer un métier passionnant et varié, avec une équipe soudée.

Pour en savoir plus :

serviceduconseil@provincedeliege.be – 04/279 32 40